



**SEANCE DU 01/06/2026
DELIBERATION N°2026-021**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués en exercice : 31 Présents : 27 Votants : 30 Quorum : 16 Date de la convocation : 21/05/2026	L'an deux mille vingt-six, le 01er juin à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de Collectea sous la Présidence de Sylvie LE BUGLE
--	---

ETAIENT PRESENTS :

BLAISE Philippe, BLET André, BOULARD Françoise, CAPPELLEN Guy, COURCHANT Albert, DE BELLAIGUE Antoine, DESMARES Alexis, ISABELLE Philippe, JAMIN Loïc, JOLIBOIS Marie-Emmanuelle, LANDELLE Christine, LAPERSONNE Frédéric, LE BUGLE Sylvie, LEGOUPIL Jonathan, LELAIDIER Jérôme, LEMIERE Claude, LENEVEU Nathalie, MARIE Jérôme, MARIE Aurélien, MARTRAGNY Sylvain, MEZERETTE Denis, OBLIN Jean, PAVLOVIC Nicolas, PAYSANT Alain, PESQUEREL Yohann, POTTIER David, SURET Nelly, VILLERMET Nathalie

POUVOIRS :

FURDYNA Hubert donne pouvoir à POTTIER David,

DENAGE Hélène donne pouvoir à OBLIN Jean,

MARIE Aurélien donne pouvoir à MEZERETTE Denis,

ABSENTS - EXCUSES :

BAREY Didier,

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

Conformément aux dispositions applicables, M. COURCHANT Albert est désigné secrétaire de séance.

**SEANCE DU 01/06/2026
DELIBERATION N°2026-021**

OBJET : VENTE DE TERRAIN DANS LE CADRE DU PROJET DE PISTES CYCLABLES

Bayeux Intercom a souhaité encourager la pratique du vélo comme un moyen de déplacement du quotidien et une véritable alternative à la voiture individuelle. Il est envisagé l'acquisition d'une emprise foncière appartenant à notre collectivité, d'une superficie d'environ **300 m²**, située sur la parcelle cadastrée AP 167 afin de sécuriser le parcours le long de la RD94b.

Bayeux Intercom, à l'initiative du projet, avait proposé une acquisition de cette emprise foncière à l'euro symbolique, sous réserve de validation et de signature des parties.

Toutefois, conformément aux dispositions applicables aux cessions immobilières des personnes publiques, une saisine du d'une évaluation domaniale a été réalisée. Par avis en date du 12/03/2026, la valeur vénale de ladite parcelle a été estimée à 6 000 €.

Au regard de cet avis et dans un objectif de participation au projet d'intérêt communautaire, il est proposé de consentir à Bayeux Intercom une cession avec une décote de 10 % sur la valeur estimée, soit un prix de vente fixé à 5 400 €.

Après en avoir délibéré,

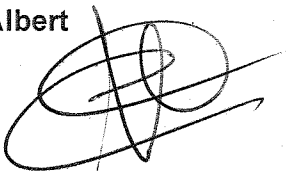
Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- **D'APPROUVER** la cession à Bayeux Intercom d'une emprise foncière d'environ 300 m² issue de la parcelle cadastrée AP 167, nécessaire à la réalisation du projet de pistes cyclables porté par Bayeux Intercom ;
- **De FIXER** le prix de cession à 5 400 € conformément à l'avis du Domaine assorti d'une décote de 10 % ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer le protocole d'accord de principe ainsi que l'ensemble des actes administratifs et notariés afférents à cette cession.

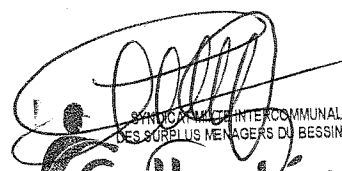
Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait certifié conforme

**Le Secrétaire
COURCHANT Albert**



**La Présidente
Sylvie LE BUGLE**



Collectéa
Les déchets, de vous à nous